

Procès-verbal de synthèse de l'enquête publique
Projet de zonage d'assainissement de la commune de Rospez
(9 octobre 2020 / 10 novembre 2020)

Le 12 novembre 2020,

Objet : Enquête publique zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Rospez.

Monsieur le Président,

Par arrêté n°20/367 du 25 septembre 2020, vous avez prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de mise à jour du zonage d'assainissement collectif de la commune de Rospez. Cette enquête s'est déroulée du 9 octobre 2020 au 10 novembre 2020.

J'ai l'honneur de vous rappeler qu'en application de l'article R123-18 du code de l'environnement, le Commissaire-Enquêteur doit rencontrer dans la huitaine qui suit le dernier jour de l'enquête, le demandeur afin de lui communiquer les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal en l'invitant à produire dans un délai de 15 jours, un mémoire en réponse.

Je vous adresse à présent la synthèse de ces observations qui se présente de la manière suivante :

1. Le bilan de cette enquête concernant l'implication du public par les visites aux permanences et le dépôt d'observations sur le registre.
2. Le procès-verbal de synthèse des interventions et observations du public,
3. Les questions du Commissaire-Enquêteur.

Je vous remercie de bien vouloir me retourner dans les meilleurs délais vos remarques éventuelles.

Je vous souhaite bonne réception de ce bilan et de ce procès-verbal de synthèse, transmis ce jour, et vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération respectueuse.

Françoise METGE

Procès-verbal de synthèse de l'enquête publique concernant le projet de révision du zonage d'assainissement de la commune de Rospez . (9 octobre/10 novembre 2020)

Dossier n°E20000085/35

Bilan de l'enquête publique

1. Déroulement de l'enquête :

- l'enquête s'est déroulée sans incident particulier
- L'accueil à la mairie de Rospez où ont eu lieu les permanences a été facilité par la disponibilité des personnels, notamment en ce qui concerne les dispositions exigées en matière sanitaire.
- Le service eau et assainissement de LTC dont mon interlocutrice était Sophie Collet a été à mon écoute et a répondu à mes demandes .
- L'enquête s'est déroulée **dans le respect de votre arrêté.**

2. Organisation de l'enquête :

4 permanences à la Mairie de Rospez :

- 9 octobre 2020 : 9h/12h
- 21 octobre 2020 : 14h/17h15
- 29 octobre 2020 : 9h/12h
- 10 novembre 2020 : 14h/17h15

Avant la tenue de ces permanences, je me suis entretenue avec Monsieur le Maire de Rospez afin de recueillir son avis sur le projet de zonage tel que présenté dans l'enquête et tel qu'il a été approuvé par le conseil communautaire le 30 juillet 2020.

3. Participation et observations du Public :

Pour ce qui est de la publicité de l'enquête publique dans la commune, j'avais souhaité qu'un affichage soit effectué à la Mairie mais aussi à 5 entrées du bourg, ce qui a été fait.

Le bilan de la participation du public se traduit ainsi :

- 9 et 21 octobre 2020 : aucune visite / aucune observation.
- 29 octobre 2020 : 6 personnes se sont présentées pour consulter le dossier et manifester leur désaccord avec le projet de zonage soumis à l'enquête
- 10 novembre 2020 : 2 personnes se sont présentées , l'une pour me remettre un écrit

Procès-verbal de synthèse de l'enquête publique concernant le projet de révision du zonage d'assainissement de la commune de Rospez . (9 octobre/10 novembre 2020)

comprenant l'argumentation d'un groupe d'administrés opposé au projet et l'autre, venu se renseigner sur la possibilité ou non d'être raccordé au système d'assainissement collectif..

En dehors des permanences, le groupe d'opposants au projet est venu en Mairie pour consulter le dossier.

J'ai aussi reçu un(1) courrier du Maire de Rospez visant à inclure dans le périmètre du projet de zonage d'assainissement collectif des parcelles qui avaient été « oubliées ». Ce document incluant un plan est annexé au registre d'enquête ; il a été aussi adressé par M. Le Maire à l'EPCI « Lannion Trégor Communauté ».

Questions du Commissaire-Enquêteur

Ces questions font suite aux échanges que j'ai eus avec M. le Maire de Rospez, avec le public rencontré, aux visites sur le terrain que j'ai effectuées ainsi qu'à ma propre réflexion sur le projet présenté lors de cette enquête.

1. Quels sont, à l'échelle de LTC, les ratios retenus et appliqués pour déclarer possible le raccordement à l'assainissement collectif ?
2. Certains secteurs de la commune de Rospez, notamment Coat-Jorand et Conventant-Yell, compte tenu de leur situation géographique, auraient peut-être pu être raccordés à la STEP de Caouennec-Lanvézéac, comme à celle de Lannion. Seule l'hypothèse de Caouennec-Lanvézéac a été envisagée . Pourquoi ?
3. Concernant les scenarii possibles, la mise en place d'un assainissement semi-collectif a été chiffrée à 382 500€HT, pour environ 40 habitations (fourchette basse) ; soit par habitation, environ 9000€HT, nonobstant le prix d'acquisition du terrain (non évalué, mais sans doute négligeable)et les coûts d'exploitation ! Ceux-ci apparaîtraient alors sur la facture « eau et assainissement ». Pourquoi ce scénario a-t-il été abandonné ou n'a-t-il pas été présenté à la population concernée et demandeuse d'un assainissement collectif ?
4. Concernant la future STEP, elle est prévue pour 1200 EH. Si l'on en croit le dossier « Loi sur l'eau de 2017(p.33), les secteurs de Coat-Jorand et Conventant Yell étaient déjà exclus de leur raccordement éventuel à l'assainissement collectif. Ce raccordement aurait représenté **88EH** supplémentaires, pour un coût de 441 600€HT. Les installations actuelles d'ANC sur les secteurs de Coat-Jorand et Conventant yell indiquent :
 - 11 habitations conformes
 - 4 habitations conformes avec réserve
 - 25 habitations non conformes

Plus des 2/3 des installations d'ANC de ce secteur sont non conformes et donc dangereuses pour l'environnement, et en particulier sur la charge organique qui pèse sur le Guindy . Qu'envisage LTC à court et moyen terme pour éviter cette « dégradation annoncée » de l'environnement ?

Procès-verbal de synthèse de l'enquête publique concernant le projet de révision du zonage d'assainissement de la commune de Rospez . (9 octobre/10 novembre 2020)

5. Dans le rapport établi par IDEE Tech, p.46 au paragraphe 8.2. , le 9ème scénario étudié est celui de Placen Yell. Pourquoi cette dénomination a-t-elle été utilisée sachant qu'en réalité, il s'agit des secteurs de Coat-Jorand et Conventant Yell. (Quand on va « sur le terrain » on trouve les dénominations de Coat Jorand et Conventant Yell mais pas celle de Placen Yell) ? Cette source de confusion m'a semblé préjudiciable à la bonne compréhension du dossier d'autant plus que les cartes et plans ne sont pas toujours très explicites.(par exemple l'encarté p.45 du dossier ne permet pas à qui ne connaît pas la commune de situer exactement le lieu)